Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAPA Palefrenier, veuillez visiter :
capapalefrenier.fr/annales-sujets-et-corriges

# Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole

*Spécialité « palefrenier soigneur »*
*Épreuve E7*

**Extrait de la note de service DGER/SDPFE/N2016-584 du 18 juillet 2016**

Objet : modalités de mise en œuvre des épreuves professionnelles E4, E5, E6 et E7 pour tous les candidats au certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAP agricole) de la spécialité « palefrenier soigneur ».

**Épreuve Professionnelle E7**

L'épreuve ponctuelle terminale E7 valide la capacité CP7 « S'adapter à des enjeux professionnels locaux ».

| | |
|---|---|
| **Coefficient** | *Elle est affectée du coefficient 1.* |
| **Forme** | *L'épreuve prend la forme d'une épreuve orale d'explicitation de pratiques professionnelles s'appuyant sur* ***1 fiche portant sur 1 activité menée par le candidat*** *dans le cadre du module d'initiative professionnelle (MIP).*<br><br>*L'activité choisie comme support de l'épreuve est en lien avec le référentiel professionnel.* ***Elle est obligatoirement différente des activités présentées dans le cadre des épreuves E4 et E5.***<br><br>***Le candidat qui ne produit pas cette fiche ne peut se présenter à l'épreuve.***<br><br>*La fiche d'activité, renseignée par le candidat, est nominative ; elle est remise aux examinateurs au début de l'épreuve dans une pochette/chemise/enveloppe.*<br><br>*La fiche présente :*<br>*– au recto, l'identification de l'activité réalisée, le contexte de l'activité réalisée, la succession des tâches conduites et les matériels/équipements/ressources mobilisés par le candidat ;*<br>*–* ***au verso l'identification du maître de stage ou d'apprentissage et de son entreprise ainsi que son visa*** *attestant de la réalisation de l'activité par le candidat.*<br><br>***Le candidat apporte un deuxième exemplaire*** *de la fiche pour en disposer pendant l'épreuve.*<br><br>*La durée totale de l'épreuve est de 15 minutes (sans préparation) dont un temps pour la présentation du candidat (5 minutes) et un temps pour l'entretien (10 minutes).* |
| **Evaluation** | *L'évaluation du candidat est réalisée à partir de la grille critériée nationale*<br><br>*Les examinateurs sont :*<br>*– un enseignant de zootechnie,*<br>*– un professionnel du secteur des courses hippiques.*<br>*L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve. Toutefois, deux examinateurs au moins doivent être présents pour l'épreuve.* |

VERSION 2022

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.